4-6 JUIN 2024 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BERLIN, ALLEMAGNE

BOD/2024/06 DOC 11 - POUR DÉCISION

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents à examiner à leurs membres avant la réunion, à l'exception des documents confidentiels.

Objectif

1. Le Conseil d'administration est prié d'examiner les priorités proposées par la directrice générale du pour l'évaluation de sa performance pour la période de juin 2024 à juin 2025, pour décision du Conseil.

Décision recommandée

BOD/2024/06-XX—Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale : Le Conseil d'administration :

1. Conformément au processus d'évaluation de la directrice générale (BOD/NO/2022/10-01), approuve les priorités définies dans l'annexe A pour la période de juin 2024 à juin 2025.

Contexte et vue d'ensemble

1. Dans le cadre du processus d'évaluation de sa performance, la directrice générale identifie les priorités pour l'exercice à venir (de juin à juin). Ces priorités sont liées au plan stratégique, à l'évaluation de la performance de l'année précédente et comprennent des indicateurs de performance clés.

2. À chaque réunion de juin, le Conseil est informé de l'évaluation de la directrice générale pour l'année antérieure et les priorités annuelles sont présentées, pour décision. Les priorités pour cette année (juin 2024-juin 2025) sont présentées à l'annexe A. Les priorités de l'année précédente (juin 2023-juin 2024) figurent à l'annexe B.

Annexe A – priorités du GPE : Juin 2024-juin 2025
Annexe B – priorités du GPE : Juin 2023-juin 2024

Annexe A – priorités du GPE : Juin 2024-juin 2025

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(*Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un large éventail de rôles et de responsabilités pour le Directeur général du Secrétariat du GPE. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les activités à entreprendre en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt de mettre en évidence les principales priorités de juin 2024 à juin 2025 de la directrice générale sur la base du plan de travail du Secrétariat pour l'exercice 25).*

1. **Faire de l'éducation une priorité absolue dans les programmes des dirigeants du monde en présentant des arguments plus convaincants en la matière.**
 - Le GPE contribue activement à l'élaboration d'un discours approprié pour le secteur sous la direction du HLSC dans le prolongement du Sommet sur la transformation de l'éducation.
2. **Plaider en faveur d'un financement accru, de meilleure qualité et plus durable de l'éducation pour le secteur et le GPE.**
 - Sensibilisation accrue et volonté politique en faveur du financement intérieur et extérieur de l'éducation.
 - Efforts ciblés de mobilisation des ressources pour confirmer les engagements et obtenir des contributions supplémentaires afin que le GPE soit entièrement financé d'ici 2025.
 - KPI : Augmentation des engagements des bailleurs de fonds en vue de l'objectif de 5 milliards de dollars et de la réalisation des 4,5 milliards de dollars prévus pour les allocations pour cette période de financement.
 - KPI : Contributions supplémentaires à l'Accélérateur de l'éducation des filles par rapport à l'objectif initial de 250 millions de dollars.
3. **Tirer parti des financements du GPE pour répondre à des besoins croissants et tirer le meilleur parti de ressources qui s'amenuisent.**
 - Tirer parti du succès du dépassement des objectifs de cofinancement du Fonds à effet multiplicateur dans le cadre du plan stratégique GPE 2025 en mobilisant un large éventail de sources de cofinancement.
 - KPI : Tirer parti de la tendance positive du cofinancement et explorer les manières de répondre à la demande non satisfaite.

- Investir davantage de ressources dans la mobilisation de financements et augmenter les fonds déployés pour les mécanismes visant à attirer des ressources supplémentaires en faveur de l'éducation en attendant le mandat du Conseil d'administration.
- Trouver des moyens innovants d'attirer davantage de ressources vers le secteur et de répondre aux besoins des pays partenaires.
 - KPI : Faire avancer les travaux sur les flexibilités opérationnelles avec la Banque mondiale, conformément au mandat du Conseil d'administration.

4. **Résultats : améliorer la performance de notre portefeuille et démontrer l'impact du plan stratégique GPE 2025.**
 - Rendre pleinement opérationnel le GPE 2025 pour réaliser la transformation du système grâce à un dialogue sur les politiques mené par les pays, fondé sur des données probantes et tenant compte de l'égalité des sexes.
 - KPI : Augmentation des approbations et des décaissements de financements, amélioration de la performance des financements et accent mis sur la mise en œuvre.
 - KPI : Renforcement de l'engagement et du soutien du partenariat autour des pactes de partenariat.
 - Apprendre et s'adapter pour améliorer notre capacité et notre efficacité à servir les pays partenaires et à les aider à améliorer les résultats d'apprentissage des enfants.
 - KPI : Processus simplifié permettant une progression plus rapide des requêtes de financement.
 - Veiller à ce que l'ambition d'intégration de la dimension de genre énoncée dans le GPE 2025 soit concrétisée par le biais d'une approche de partenariat.
 - KPI : Indicateur spécifique dans le rapport sur les risques institutionnels.
5. **Culture : contribuer à l'amélioration de la culture et des valeurs du GPE**
 - Développer une culture d'entreprise qui reflète les valeurs fondamentales et la démarche DEI du GPE.

- KPI : Indicateur spécifique dans le rapport sur les risques institutionnels.

Annexe B – priorités du GPE : Juin 2023-juin 2024

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(*Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un large éventail de rôles et responsabilités attribués au directeur général ou à la directrice générale du Secrétariat du GPE. Il a pour objet non pas de dresser la liste exhaustive de l'ensemble des activités à mener conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, mais de souligner les principales priorités de la directrice générale pour la période de juin 2023 à juin 2024, sur la base du programme de travail du Secrétariat pour l'exercice 24.)*

Leadership stratégique	• Plaider pour un financement de l'éducation plus important, de meilleure qualité et plus durable. ○ ICP : Sensibilisation et volonté politique accrues pour le financement domestique et externe de l'éducation • Présenter des arguments en faveur de ressources capitales pour remplir la mission du GPE et mettre en œuvre le plan stratégique GPE 2025. ○ ICP : Se prémunir contre les réductions des contributions annoncées et obtenir des contributions supplémentaires pour que le GPE soit entièrement financé d'ici à 2025 • Renforcer la position du GPE en tant que leader mondial en matière d'éducation. ○ ICP : La direction du GPE promeut stratégiquement l'agenda transformateur du GPE
Efficacité opérationnelle	• Mettre pleinement en œuvre le plan stratégique GPE 2025 pour parvenir à transformer les systèmes et élargir la portée du partenariat. ○ ICP : L'ensemble du partenariat est mis à contribution dans la mise en œuvre et la responsabilité de GPE 2025 et du modèle opérationnel. • Améliorer les résultats du portefeuille de financements. ○ ICP : Accroître le nombre d'approbations et de décaissements de financements

	• Contribuer à améliorer la culture et les valeurs du GPE. ○ ICP : Construire une culture institutionnelle qui reflète les valeurs fondamentales du GPE et sa démarche en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. • Mettre en place de meilleures conditions de facilitation des opérations tel que demandé par le Conseil. ○ ICP : à déterminer par le Conseil d'administration